



Des banques privées compétitives grâce à une réglementation différenciée

Exposé d'Yves Mirabaud, Président de l'Association de Banques Privées Suisses et Associé gérant Senior du Groupe Mirabaud, Genève

Embargo jusqu'au 18 janvier 2018 à 10 heures
Seul le discours prononcé fait foi

Berne, le 18 janvier 2018

Mesdames et Messieurs,

En 2008 a éclaté une crise bancaire et financière qui a durablement marqué les esprits et incité les places financières du monde entier à faire table rase du passé pour repartir sur de nouvelles bases. Parmi les changements de paradigme que l'on a observés, le durcissement des réglementations nationales et internationales a été l'un des développements les plus sensibles pour les établissements bancaires du monde entier, qui ont dû revoir en profondeur leur fonctionnement et leur culture. Dix ans après, les places financières se retrouvent face à un foisonnement réglementaire. Et, mises à part les américaines qui bénéficient de la mansuétude de leur gouvernement, bien qu'elles soient à l'origine du séisme, les banques doivent composer avec des coûts réglementaires qui ont plus que doublé. A l'instar des banques privées suisses qui, malgré des résultats satisfaisants en 2017, doivent trouver de nouvelles voies si elles veulent préserver leur compétitivité et leur dynamisme.

Une réglementation différenciée

Ce n'est pas innocent si les Anglo-Saxons ont rebaptisé la surréglementation "gold-plating" ou plaquage or. Ce terme imagé rend compte de manière saisissante que sous ce corset, les banques ne peuvent qu'étouffer. Il indique aussi que les régulateurs, contrairement aux alchimistes du Moyen-Âge qui cherchaient à transformer le plomb en or, ont réalisé le prodige de transformer l'or en plomb. Cette gangue est particulièrement étroite pour les petites et moyennes banques spécialisées dans la gestion de fortune. Elles ressentent durement l'application accrue de standards internationaux initialement destinés à réglementer les banques systémiques. Avec pour conséquence qu'elles font des efforts disproportionnés afin de respecter toutes les règles en vigueur, sans que l'utilité de ces dernières ne soit toujours apparente.

Ce constat est d'ailleurs si vrai que, l'automne passé, la FINMA elle-même a admis la nécessité de desserrer l'étau pour les petites banques. Reconnaisant que la diversité du secteur bancaire était un avantage pour l'économie suisse et que les petits établissements stimulaient la concurrence et l'innovation, Mark Branson a déclaré vouloir mieux mettre en œuvre le principe de proportionnalité afin qu'ils puissent continuer à croître et à se développer. Il a proposé divers allègements réglementaires pour les établissements de taille modeste, notamment ceux ayant



moins de 20 milliards d'actifs sous gestion. Il a esquissé trois axes d'action : diminuer la complexité de la réglementation pour ces établissements, libérer de certaines exigences les moins risqués d'entre eux et enfin, réduire la fréquence des audits prudentiels afin d'en abaisser les coûts.

A première vue, c'est une bonne initiative de la part de la FINMA et les banques privées s'en réjouissent. Il faudra cependant veiller à ce que cette intention soit suivie d'effets concrets. Et le principe de proportionnalité peut être mis en œuvre de manière plus conséquente encore.

En effet, notre gendarme financier s'arrête à mi-chemin et définit les catégories de surveillance selon des critères purement quantitatifs, comme le total du bilan, les actifs sous gestion, les dépôts privilégiés et les fonds propres minimaux. En revanche, il renonce trop souvent à utiliser la marge de manœuvre dont il dispose pour procéder à une mise en œuvre différenciée selon les modèles d'affaires des banques et les risques réels qu'elles représentent. Cette avancée permettrait pourtant à certains établissements de catégorie 3, comme Pictet, Lombard Odier, Julius Baer ou Vontobel, qui présentent peu de risques, de profiter aussi de certains allègements.

Il existe plusieurs domaines où la FINMA pourrait mettre en œuvre une réglementation mieux différenciée tenant compte de la réalité des activités des banques.

- Les stress tests et autres concepts annuels de planification du capital, qui mesurent la résistance des petites banques face à une détérioration sérieuse ou brutale des conditions économiques, devraient être supprimés lorsque les mesures de liquidités ou de fonds propres sont excellentes. Ou tout au moins, la fréquence de production des statistiques y relatives devrait être réduite.
- Le reporting sur les risques de taux d'intérêts, de défaut de contrepartie ou sur les opérations sur titres, devrait être simplifié.
- Enfin, un grand nombre d'informations financières doivent être fournies tant à la FINMA qu'à la BNS, et il conviendrait de mieux coordonner leurs exigences, afin d'éviter des doublons inutiles et coûteux aux banques.

En complément de ce qui précède, on ne répétera jamais assez que les banques actives dans la gestion de fortune dépendent majoritairement de clients établis à l'étranger et représentent un secteur d'exportation majeur. Un argument de plus pour que la FINMA soutienne activement leur compétitivité à l'échelle mondiale en appliquant une réglementation efficace, légère et proportionnée qui ne freine pas les banques dans leurs activités.

Le 7 décembre 2017, dans ses explications supplémentaires quant au principe de proportionnalité en lien avec la révision de sa circulaire sur les publications des banques, la FINMA a montré qu'elle était capable de laisser plus de latitude aux banques de catégorie 3. Nous saluons cette flexibilité et encourageons la FINMA à multiplier les exemples de ce type.

Si nous plaidons pour plus de raison en matière réglementaire, c'est aussi parce que l'excès de réglementation, trop lourd à porter pour les plus petits établissements, mène à plus de consolidation dans le secteur bancaire. Et parce que cette évolution efface peu à peu la



diversité de la place financière suisse, condition pourtant sine qua non de son dynamisme et de sa compétitivité.

Les Paradise Papers

En attendant que le ciel s'éclaircisse, les banques appliquent à la lettre ce foisonnement de normes et de standards. C'est pourquoi elles ne devraient plus faire l'objet d'injustes critiques pour mauvaise conduite. Et dans ce contexte, il conviendrait aussi de cesser de vilipender les structures juridiques qu'utilisent leurs clients. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces structures sont légales et permettent de satisfaire un légitime besoin de confidentialité, que ce soit pour des raisons familiales ou commerciales.

Les grands médias internationaux, qui confondent moralité et légalité, font hélas fi de cette réalité. La reconnaissance que tout ce qui est légal n'est pas forcément moral ne doit pas mener à qualifier de criminelle toute attitude qui ne serait pas jugée éthique. Il ne revient pas aux banques de traiter comme si c'était illégal tout ce que la société trouve amoral. Les banques ont le devoir de se conformer aux lois et aux règlements, et il revient au législateur de changer ceux-ci s'ils ne conviennent plus.

Face aux faux scandales des Panama ou des Paradise Papers, il serait bon de ne pas oublier qu'il s'agit de données volées, et donc le fruit de pratiques illégales, même si d'aucuns aiment à les trouver « morales ». Il serait intéressant de répondre à la question de savoir qui a volé ces données, et dans quel but. On pourrait alors se rendre compte alors que les organisateurs de ces scandales en papier mâché sont justement les mêmes qui demandent à cor et à cri, sans relâche, de plaquer or l'ensemble de l'activité économique. Leur objectif réel n'est pas, comme ils tentent malheureusement avec succès de le faire croire, de redonner une virginité morale aux activités économiques de la planète, mais de profiter de l'affaiblissement de leurs concurrents. Si l'on n'y veille pas, les conséquences de ce cirque international nous concerneront bientôt tous autant que nous sommes dans cette salle. Car c'est l'ensemble de l'activité économique qui va se déplacer si elle ne peut plus s'exercer localement dans de bonnes conditions.

L'importance des petites banques

C'est pourquoi, lors de la transposition de règles internationales en droit suisse, nos autorités doivent veiller à ne pas les mettre en œuvre plus strictement et plus rapidement que les places financières concurrentes. Et nos négociateurs devraient essayer de profiter de l'adoption de ces standards internationaux par la place financière suisse pour en retirer des avantages, par exemple en obtenant en échange l'accès au marché, condition sine qua non de notre capacité d'exportation et de notre compétitivité.

Afin d'illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple des membres de l'Association des Banques Privées Suisses et tenter d'évaluer la perte pour l'économie de notre pays que constitue leur développement à l'étranger. En vue de la présente conférence de presse, nous avons réalisé une estimation de leur poids en termes d'emplois et d'impôts. Sans données



concrètes, il est en effet difficile de se faire une idée de leur contribution réelle. Avec ces chiffres, en revanche, la situation est plus que parlante.

Entre fin 2007 et fin 2017, les effectifs des membres de l'ABPS sont passés de 5815 à 8109 collaborateurs, augmentant ainsi de 2294 personnes, dont 1438 à l'étranger et 857 en Suisse. Ou pour l'exprimer autrement, les effectifs de nos membres ont plus que doublé à l'étranger et augmenté de 19% seulement en Suisse.

En extrapolant, je vous livre maintenant un calcul approximatif de ce que l'absence de ces emplois coûte à la Suisse. Si l'on considère que le salaire moyen de ces 1438 collaborateurs engagés à l'étranger depuis 2008 est de 180'000 francs, on arrive à un total de 250 millions de francs qui échappent à l'économie et près de 100 millions au fisc suisse. Comme les banques privées suisses ne représentent que 5% des emplois bancaires dans notre pays, je vous laisse imaginer le manque à gagner pour l'ensemble de notre secteur.

On comprend ainsi que l'enjeu de la surréglementation ne concerne pas que les banques, mais toute la place économique suisse. C'est pourquoi il convient de ne pas se laisser entraîner par le chant des sirènes, de garder la tête froide et de veiller à ce qu'une réelle différenciation s'établisse entre les banques d'importance systémique et les autres afin de garantir la diversité, l'équité et la compétitivité de notre place financière. Je vous remercie de votre attention.